

TRAITEMENTS DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2023
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
Période du 1^{er} janvier 31 décembre 2023

Finalité : Aider les personnes âgées de plus de 70 ans et à faibles revenus, à payer leur taxe de transport et de traitement des ordures ménagères.

Montant de l'aide :

- 50 € par an

Conditions :

Si vous êtes propriétaire

- Avoir plus de 70 ans
- Être résident permanent sur la commune
- Être exonéré de l'impôt sur le revenu

Si vous êtes locataire

- Avoir plus de 70 ans
- Être résident permanent sur la commune
- Être exonéré de l'impôt sur le revenu

Justificatifs (pièces à joindre) :

Si vous êtes propriétaire

- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière (= justificatif de résidence principale)
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Si vous êtes locataire

- Dernière facture d'eau à votre nom (= justificatif de résidence principale)
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Je soussigné-e _____ certifie l'exactitude des éléments administratifs fournis.

Fait à La Motte-Saint-Martin, le _____

Signature du demandeur : _____

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

- **Le règlement de la somme de : _____ €**

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier